



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES INSTALLATIONS D'ENVERGURE

INDICATEURS CANADIENS DE
DURABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT



Canada 

Référence suggérée pour ce document : Environnement et Changement climatique Canada (2020) Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : Émissions de gaz à effet de serre des installations d'envergure.

Consulté le *jour mois année*.

Disponible à : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/emissions-gaz-effet-serre/installations-envergure.html.

N° de cat. : En4-144/36-2020F-PDF

ISBN : 978-0-660-34171-2

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12e étage Édifice Fontaine
200 boul. Sacré-Cœur
Gatineau QC K1A 0H3
Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860
Télécopieur : 819-938-3318
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2020

Also available in English

INDICATEURS CANADIENS DE DURABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES INSTALLATIONS D'ENVERGURE

Avril 2020

Table des matières

Émissions de gaz à effet de serre des installations d'envergure	45
Aperçu des résultats	45
À propos de l'indicateur	5
Ce que mesure l'indicateur	5
Pourquoi cet indicateur est important	56
Indicateurs connexes	56
Sources des données et méthodes	6
Sources des données	6
Méthodes	67
Mises en garde et limites	7
Ressources	7
Références	7

Liste des figures

Figure 1. Émissions de gaz à effet de serre provenant des installations d'envergure, Canada, 2018	45
---	----

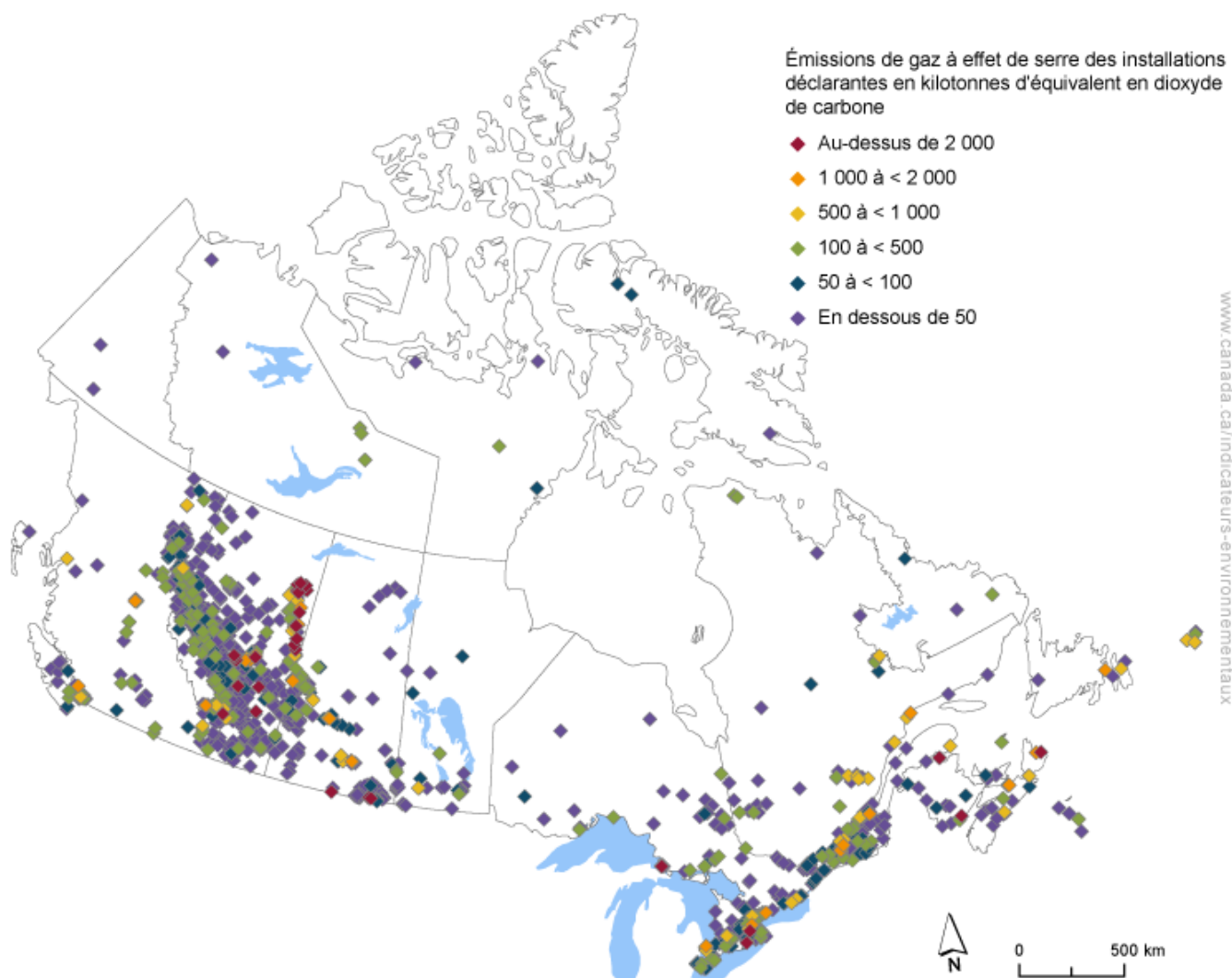
Émissions de gaz à effet de serre des installations d'envergure

Les rejets de gaz à effet de serre (GES) et l'augmentation de leurs concentrations dans l'atmosphère mènent à un climat changeant. Ce changement a un impact sur l'environnement, la santé humaine et l'économie. Cet indicateur fait le suivi des émissions de GES et fourni de l'information sur les émissions provenant des plus grandes installations émettrices au Canada.

Aperçu des résultats

- En 2018, 295 Mt (mégatonnes) de GES, en équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO₂), ont été émis par 1 706 installations qui ont déclaré leurs émissions au Programme de déclaration des émissions des GES du gouvernement du Canada.
- Les émissions des installations constituaient 40 % des émissions totales de GES du Canada.

Figure 1. Émissions de gaz à effet de serre provenant des installations d'envergure, Canada, 2018



Explorer les données avec la [carte interactive](#)

[Données pour la Figure 1](#)

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2020) [Programme de déclaration des émissions de gaz à effet de serre - Aperçu des émissions déclarées pour 2018](#).

En 2018, il y a eu plus d'installations que l'année précédente qui ont déclaré leurs émissions au Programme de déclaration des émissions des GES (1 706 comparativement à 1 622). De ces installations, 1 066 installations ont déclaré des émissions allant de 10 à 50 kt (kilotonnes) et 100 installations avec des émissions inférieures à 10 kt ont déclaré leurs émissions de façon volontaire. Les émissions totales déclarées par les installations en 2018 ont augmenté pour atteindre 295 Mt équ. CO₂ par rapport à 292 Mt équ. CO₂ en 2017.

En 2018, le secteur comprenant l'extraction minière, l'exploitation en carrière et l'extraction du pétrole et du gaz constituait 38 % des émissions déclarées par les installations, par rapport à 30 % pour le secteur de la fabrication et à 25 % pour le secteur des services publics (production d'électricité). En 2005, le secteur comprenant l'extraction minière, l'exploitation en carrière et l'extraction du pétrole et du gaz constituait 17 % des émissions déclarées, par rapport à 33 % pour la fabrication et à 44 % pour les services publics.

Par rapport à 2005, les émissions totales des installations émettant 50 kt ou plus ont diminué de 7 Mt (2 %). Durant cette période, le nombre d'installations émettant 50 kt ou plus est passé de 337 en 2005 à 540 en 2018.

Depuis 2005, les émissions des installations dans le secteur des services publics ont diminué dans l'ensemble, alors que les émissions du secteur comprenant l'extraction minière, l'exploitation en carrière et l'extraction du pétrole et du gaz ont constamment augmenté. Les émissions du secteur de la fabrication ont augmenté depuis 2016, bien que les émissions du secteur aient considérablement diminué entre 2005 et 2009.

À propos de l'indicateur

Ce que mesure l'indicateur

L'indicateur présente les émissions de GES totales provenant des installations d'envergure pour l'année 2018.

En mars 2004, le gouvernement du Canada a annoncé la création du Programme de déclaration des émissions de gaz à effet de serre afin de faire la collecte annuelle des émissions des installations d'envergure du Canada. Contrairement au Rapport d'inventaire national qui compile les données relatives aux GES au niveau national, provincial/territorial et pour toutes les sources et puits au Canada, le Programme de déclaration des émissions de GES s'applique uniquement aux plus grandes installations émettrices de GES au Canada (installations industrielles et autres types d'installations).

Le Programme de déclaration des émissions des GES stipule qu'un rapport doit être présenté à Environnement et Changement climatique Canada par les installations qui émettent l'équivalent de 10 000 tonnes (10 kilotonnes) ou plus de GES (d'équivalent en dioxyde de carbone) par année. La déclaration obligatoire des émissions de GES a été mise en place par le ministre de l'Environnement, en vertu de l'article 46 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, 1999.

Pourquoi cet indicateur est important

Les rejets des GES et l'augmentation de leurs concentrations ont un impact significatif sur l'environnement, la santé humaine et l'économie. Cet indicateur informe le public et les décideurs sur les émissions de GES provenant des installations d'envergure au Canada. Consultez [Émissions de gaz à effet de serre : facteurs et incidences](#) pour plus d'information sur les impacts des émissions de gaz à effet de serre sur la santé humaine, l'environnement et l'économie.

Le Programme de déclaration de GES assure le suivi et la déclaration obligatoire des émissions de GES par les plus importants émetteurs du Canada. Cette déclaration obligatoire contribue au développement, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et stratégies du Canada en matière de changements climatiques et d'énergie.

Les données sur les émissions de gaz à effet de serre déclarées dans le cadre du Programme de déclaration des GES sont utilisées pour informer le développement des estimations des émissions de GES au Canada dans le Rapport d'inventaire national et pour appuyer les initiatives de réglementation.

Indicateurs connexes

Les indicateurs sur les [Émissions de gaz à effet de serre](#) fournissent de l'information sur les tendances des émissions anthropiques (d'origine humaine) totales de GES au niveau national, par personne et par unité de produit intérieur brut, par province et territoire ainsi que par secteur économique.

L'indicateur sur les [Émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale](#) recense les émissions mondiales de GES d'origine anthropique.

L'indicateur sur les [Émissions de dioxyde de carbone sur le plan de la consommation](#) offre un aperçu de l'incidence de la consommation canadienne de biens et de services, indépendamment du lieu où ils sont produits, sur les quantités de dioxyde de carbone rejetées dans l'atmosphère.

L'indicateur sur le [Progrès vers la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada](#) donne un aperçu des émissions de GES du Canada projetées jusqu'en 2030.

Sources des données et méthodes

Sources des données

Les données utilisées pour cet indicateur proviennent du [Programme de déclaration des émissions de gaz à effet de serre](#) d'Environnement et Changement climatique Canada.

Complément d'information

L'indicateur sur les Émissions de gaz à effet de serre des installations d'envergure utilise les données du Programme de déclaration des émissions des GES. Ces données sont récoltées sur une base annuelle. Les installations doivent déclarer leurs émissions de GES au plus tard le 1^{er} juin de chaque année à Environnement et Changement climatique Canada.

Le Programme de déclaration des émissions des GES a fourni des données locales sur les émissions des installations d'envergure (c'est-à-dire celles émettant 10 kilotonnes (kt) ou plus d'équivalent en dioxyde de carbone par année). Les installations avec des émissions inférieures à 10 kt par an peuvent volontairement déclarer leurs émissions de GES.

À partir de l'année de déclaration 2017, le seuil de déclaration des émissions de GES a été abaissé de 50 kt à 10 kt. Par conséquent, plus d'installations ont dû rapporter leurs émissions comparativement aux années précédentes. D'autres changements ont été apportés, notamment les données étendues et les exigences méthodologiques prescrites qui s'appliquent désormais aux installations de secteurs industriels ciblés. Voir les [Exigences relatives à la quantification des gaz à effet de serre du Canada](#) pour plus d'information.

La [carte interactive](#) des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement disponible sur le Web fournit des données de 2004 à 2018 pour les installations.

Méthodes

La quantité de gaz à effet de serre rejetée par chaque installation déclarante est calculée ou mesurée par celle-ci. Les méthodes utilisées pour déterminer les émissions sont basées sur des méthodes telles que le suivi ou la mesure directe, le bilan massique, les facteurs d'émission, les estimations d'ingénierie et les données sur les combustibles et la production. Voir le [Guide technique pour la déclaration des émissions de gaz à effet de serre](#) pour plus d'information.

Complément d'information

Environnement et Changement climatique Canada exige que les installations impliquées dans certaines activités industrielles suivent des méthodes prescrites pour déterminer leurs émissions. Cela fait partie de l'expansion du programme de déclaration lancée en 2017 pour améliorer la qualité et l'usage des données des installations. Les installations déclarantes qui ne sont pas assujetties aux exigences étendues peuvent choisir les méthodes de quantification les plus appropriées à leur industrie ou application particulière. Toutefois, ces installations doivent utiliser des méthodes d'estimation des émissions qui sont conformes aux [lignes directrices](#) élaborées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et adoptées par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ces méthodes sont utilisées dans la préparation des inventaires nationaux de GES. Voir le Guide technique pour la déclaration des émissions de gaz à effet de serre pour plus d'information.

Mises en garde et limites

Une installation est tenue de présenter une déclaration au Programme de déclaration des émissions de gaz à effet de serre uniquement si ses émissions dépassent le seuil de déclaration de 10 000 tonnes (10 kilotonnes) d'équivalent en dioxyde de carbone pour une année donnée.

On peut faire des comparaisons interannuelles en tenant compte du fait que certaines installations pourraient ne pas avoir été tenues de présenter une déclaration pour les années au cours desquelles elles n'ont pas dépassé le seuil de déclaration. Une attention particulière doit être portée à la cohérence et la comparabilité des données lorsque l'on compare les émissions d'une année à l'autre.

Les diverses installations d'un type d'industrie donné peuvent aussi utiliser des méthodes différentes d'estimation des émissions.

Une analyse complète des mises en garde et limites des données sur les émissions de gaz à effet de serre des installations d'envergure est disponible dans l'[Aperçu des émissions déclarées pour 2018](#).

Ressources

Références

Environnement et Changement climatique Canada (2019) [Déclaration des données sur les émissions de gaz à effet de serre : guide technique 2018](#). Consulté le 20 février 2020.

Environnement et Changement climatique Canada (2020) [Programme de déclaration des émissions de gaz à effet de serre - Aperçu des émissions déclarées pour 2018](#). Consulté le 14 avril 2020.

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

12e étage Édifice Fontaine

200 boul. Sacré-Cœur

Gatineau QC K1A 0H3

Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860

Télécopieur : 819-938-3318

Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca